



REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DU TARN

 COMMUNE DE LARROQUE
 81140

ARRETE DU MAIRE

Objet : Circulation et stationnement interdit sur l'aire de repos du Pradel lundi 8 mai 2023

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.1, R.44, R.53.2, R. 22.5 et R 22.5.1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2211.1 à 2213.6,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande de Monsieur Julien BUSO, Président de l'association les Makis Cattas

CONSIDERANT l'organisation par l'association les Makis Cattas à l'occasion de sa rencontre « Randonnées » à ses membres et amis, d'un point de ravitaillement à l'aire de repos du Pradel le lundi 8 mai 2023 de 9h à 12h,

Il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit le lundi 8 mai 2023 sur l'aire de repos du Pradel de 8h à 12h.

Article 2 : Les panneaux signalant cette réglementation seront mis en place par les organisateurs. La sécurité liée à cette interdiction sera assurée par le demandeur.

Article 3 : L'association les Makis Cattas ne procédera à aucun feu sur le terrain dans le cadre du point de ravitaillement et aucun déchet ne doit être laissé sur le terrain.

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur Julien BUSO, Président de l'association les Makis Cattas et Monsieur le Commandant de brigade de Castelnau de Montmiral sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et sur l'aire de repos du Pradel.

Fait à Larroque, le 22 avril 2023,
 Le Maire, Régine MOULIADE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Notifié le 22 avril 2023

